New Nouveau
Brunswick

PROPOSED PROVINCIAL WETLANDS CONSERVATION POLICY

PROJET D'UNE POLITIQUE PROVINCIALE POUR LA CONSERVATION DES TERRES HUMIDES

Natural Resources and Energy

Ressources naturelles et Énergie

Environment and Local Government

Environnement et Gouvernements locaux

December / Décembre

2001

102-03468/

TABLE OF CONTENTS

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
POLICY STATEMENTS	**ÉNONCÉS DE PRINCIPE**	3
POLICY OBJECTIVES	**OBJECTIFS DE LA POLITIQUE**	3
BACKGROUND	**CONTEXTE**	
▪ Wetland Functions	▪ Fonctions des terres humides	4
▪ Economic Consequences of Wetland Loss	▪ Conséquences économiques de la perte des terres humides	4
▪ Influence of Settlement Patterns	▪ Influence des modes de peuplement	5
▪ Status of NB Wetlands	▪ État des terres humides au Nouveau-Brunswick	5
▪ Current Approach to Wetland Management	▪ Approche actuelle en matière de gestion des terres humides	6
▪ DNRE's Role in Wetland Management	▪ Rôle du MRNE dans la gestion des terres humides	6
▪ DELG's Role in Wetland Management	▪ Rôle du MEGL dans la gestion des terres humides	7
▪ Principles of Wetland Protection	▪ Principes de protection des terres humides	8
SCOPE AND APPLICATION	**CHAMP D'APPLICATION**	
▪ Provincially Significant Wetlands and Other Wetlands	▪ Terres humides d'importance provinciale et autres terres humides	8

		PAGE
PROCEDURE	**PROCÉDURE**	
Objective 1: Maintenance of Wetland Function	Objectif 1 : Maintien des fonctions des terres humides	9
▪ Provincially Significant Wetlands	▪ Terres humides d'importance provinciale	9
▪ Other Wetlands	▪ Autres terres humides	9
Objective 2: Securement, Stewardship, Education and Awareness	Objectif 2 : Sécurisation, intendance, éducation et sensibilisation	10
▪ DNRE's Role in Securement & Stewardship	▪ Rôle du MRNE en matière de sécurisation et d'intendance	10
▪ DNRE's Role in Education & Awareness	▪ Rôle du MRNE en matière d'éducation et de sensibilisation	10
DEFINITIONS	**DÉFINITIONS**	
▪ Wetland	▪ Terres humides	11
▪ Wetland Function	▪ Fonctions des terres humides	11
▪ Provincially Significant Wetland	▪ Terres humides d'importance provinciale	11
COMMENTS	**COMMENTAIRES**	13

POLICY STATEMENTS

The Government of New Brunswick will:

- Ensure no loss of Provincially Significant Wetland habitat and no net loss of wetland function for all other wetlands. (Note: All coastal marshes are considered Provincially Significant under this policy, and will receive the highest degree of protection.);
- Promote and develop wetlands education and awareness programs and supporting materials;
- Promote stewardship and securement of wetlands through enhanced cooperation among local, municipal, provincial and federal governments and the private sector.

ÉNONCÉS DE PRINCIPE

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick entend :

- prévenir la perte de l'habitat de terres humides d'importance provinciale et la perte nette des fonctions de toutes les autres terres humides (remarque : en vertu de cette politique, tous les marais côtiers sont considérés comme étant d'importance provinciale et jouiront de la plus haute protection possible);
- élaborer et promouvoir des programmes d'éducation et de sensibilisation aux terres humides, ainsi que des documents à l'appui;
- promouvoir l'intendance et la sécurisation des terres humides grâce à une meilleure coopération entre les administrations locales, municipales, provinciales et fédérales et le secteur privé.

POLICY OBJECTIVES

The objectives of this policy are:

1. Maintenance of Wetland Function. To manage human activity on or near wetlands in a manner which will achieve no loss of Provincially Significant Wetland habitat and no net loss of wetland function for all other wetlands.
2. Securement, Stewardship, Education and Awareness. To promote and facilitate the development of wetland stewardship, awareness, and education through government initiatives and cooperative relationships with local citizens, stakeholder groups, the private sector, and municipal, provincial, and federal governments.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Les objectifs de cette politique sont les suivants :

1. Maintien des fonctions des terres humides. Gérer les activités humaines à l'intérieur ou à proximité des terres humides d'une manière qui n'occasionne aucune perte d'habitat de terres humides d'importance provinciale ni aucune perte nette des fonctions de toutes les autres terres humides.
2. Sécurisation, intendance, éducation et sensibilisation. Promouvoir et favoriser l'élaboration de programmes de sécurisation, d'intendance, d'éducation et de sensibilisation liés aux terres humides grâce au lancement d'initiatives gouvernementales et à l'établissement de liens de collaboration avec les citoyens locaux, les groupes intéressés et le secteur privé et avec les administrations locales, municipales, provinciales et fédérales.

BACKGROUND

Wetland Functions

Wetlands perform many important functions:

- Protect human health by storing and purifying ground and surface water;
- Maintain ecosystem health by providing habitats and nutrients for many economically important fish and wildlife species;
- Provide habitat for Endangered Species and other species of special status;
- Provide important repositories for bio-diversity;
- Provide protection from flooding and storm surges;
- Stabilize shorelines of rivers and along the coast; and
- Provide areas for recreation, food production and commercial products.

Economic Consequences of Wetland Loss

Many wetlands play an integral part in purifying drinking water. Some jurisdictions, such as New York State, are recognizing the savings associated with conserving wetlands in comparison with the upgrading of expensive water treatment systems.

As more and more wetlands are degraded or lost, the natural capacity to buffer floods from spring runoff and tidal forces is lessened, increasing the threat of catastrophic flooding.

In the Moncton area, for example, tax dollars are now spent on flood control in areas where salt marsh has been converted to agricultural and urban land use.

CONTEXTE

Fonctions des terres humides

Les terres humides remplissent d'importantes fonctions, dont les suivantes :

- protéger la santé humaine en emmagasinant et en purifiant les eaux souterraines et de surface;
- maintenir la santé des écosystèmes en fournissant des habitats et des nutrients à de nombreuses espèces halieutiques et fauniques ayant une importance économique;
- fournir un habitat aux espèces menacées et à d'autres espèces jouissant d'un statut spécial;
- servir de réserves importantes pour la biodiversité;
- assurer une protection contre les inondations et les ondes de tempête;
- stabiliser les rivages des rivières et de la côte;
- fournir des aires de loisirs, de production alimentaire et de production commerciale.

Conséquences économiques de la perte des terres humides

De nombreuses terres humides jouent un rôle important dans la purification de l'eau potable. Certaines administrations, dont l'État de New York, reconnaissent les économies pouvant découler de la conservation des terres humides comparativement au coût élevé associé à la réfection des systèmes de traitement de l'eau.

Plus il y a de terres humides qui sont perdues ou dégradées et plus on diminue la capacité de la nature d'absorber les inondations causées par les eaux de ruissellement du printemps et les forces des marées, ce qui accroît la menace d'inondations catastrophiques.

Dans la région de Moncton, par exemple, on a dépensé l'argent des contribuables pour lutter contre les inondations dans les zones où les marais salés ont été

Coastal communities experienced severe flooding in January and October of 2000. Flood damage restitution as a result of such events has significant impacts on local and provincial economies.

The loss of wetlands through land reclamation was in large part responsible for the severe flooding that occurred in the Mississippi River Basin in 1993, resulting in $15 to $20 billion in damages.

Influence of Settlement Patterns

Historical settlement patterns have concentrated along the coastline and interior waterways creating pressure to infill or otherwise degrade wetlands. Today waterfront properties tend to carry higher real estate values. The economic and other benefits of wetlands are often not directly measurable or recognized until they are lost.

These factors have led to wetland conservation goals being in direct conflict with short term individual economic goals. Only in cases of extreme wetland loss (such as our coastal marshes) or related environmental events (such as flooding related to storm surges), does the functional value of wetlands become apparent to the general public.

Status of New Brunswick's Wetlands

Only 4% of New Brunswick's land base is currently classed as wetland habitat. Of these 300,000 hectares, 3% is coastal marsh; 7% is Saint John River floodplain wetlands; 41% is freshwater inland wetland; and 49% is inland bog.

While the first two categories (coastal marsh and Saint John River floodplain wetlands) represent less than 0.4% of the total provincial land base, most of these areas are considered to be of international, national, or provincial significance.

convertis à des usages agricoles ou urbains. Les communautés côtières ont subi de fortes inondations en janvier et en octobre 2000. Les indemnités versées à la suite des dommages causés par les inondations ont d'importantes répercussions sur l'économie locale et provinciale.

La perte des terres humides par suite de la réclamation des terres est en grande partie responsable des fortes inondations qui se sont produites dans le bassin versant du Mississippi en 1993, occasionnant des dommages de 15 à 20 milliards de dollars.

Influence des modes de peuplement

Les modes de peuplement se sont historiquement concentrés le long du littoral et des cours d'eau intérieurs, exerçant ainsi des pressions néfastes pour les terres humides qui sont réclamées par remplissage ou dégradées par d'autres moyens. Les avantages économiques et autres des terres humides ne sont souvent pas mesurables directement ni reconnus avant que celles-ci ne soient perdues.

Ces facteurs ont conduit à un conflit direct entre les objectifs de conservation des terres humides et les objectifs économiques à court terme. Ce n'est que dans les cas de perte extrême de terres humides (notamment nos marais côtiers) ou d'événements environnementaux connexes (tels que les inondations causées par des ondes de tempête) que la valeur fonctionnelle des terres humides devient apparente au grand public.

État des terres humides du Nouveau-Brunswick

Il n'y a que 4 % du territoire néo-brunswickois qui est actuellement classé comme habitat de terres humides. Sur ces 300 000 hectares, 3 % sont des marais côtiers; 7 %, le bassin de plaine d'inondation du fleuve Saint-Jean; 41 %, des terres humides intérieures d'eau douce; et 49 %, des tourbières intérieures.

Alors que les deux premières catégories (les marais salés et les terres humides de la plaine d'inondation du fleuve Saint-Jean) représentent moins de 0,4 % du territoire provincial total, la plupart de ces zones sont considérées comme étant d'importance provinciale, nationale ou

Coastal marshes are one of the most productive wetland habitats, providing essential habitat and nutrient production for commercially important fish species (among other functions). However, over 65% of New Brunswick's coastal marshes have been lost, mainly due to land conversion for agriculture.

The Saint John River floodplain wetlands are the most productive and extensive of our inland freshwater wetlands. They perform an essential function in storing floodwater during spring freshet. These wetlands are threatened by: urban, industrial and agricultural runoff; sedimentation; human encroachment; and recreational use.

Current Approach to Wetland Management

The responsibility for managing and protecting wetlands in New Brunswick rests primarily with the Department of Natural Resources and Energy (DNRE) and the Department of Environment and Local Government (DELG).

DNRE is responsible for the wetland habitat and bio-diversity functions while DELG has responsibility for the functions related to ground and surface water quality, quantity and flood control.

The existing legislative tools were not designed specifically for managing wetlands. This has resulted in an inconsistent and ineffective approach to wetland conservation. The purpose of this policy is to clearly identify the Government's intent with respect to wetland management in New Brunswick.

DNRE's Role in Wetland Management

DNRE manages wetlands through a variety of programs. The effectiveness of many of these programs is augmented by financial and other support

internationale.

Les marais côtiers sont parmi les terres humides les plus productives, fournissant des habitats et des nutrients essentiels aux poissons à valeur commerciale (entre autres fonctions). Toutefois, plus de 65 % des marais côtiers du Nouveau-Brunswick ont été perdus, principalement par suite de leur conversion à des usages agricoles.

Les terres humides de la plaine d'inondation du fleuve Saint-Jean sont les plus productives et les plus vastes de nos terres humides intérieures d'eau douce. Elles remplissent une fonction essentielle en emmagasinant l'eau des crues printanières. Or, elles sont menacées par les eaux de ruissellement urbaines, industrielles et agricoles, par la sédimentation, par l'empiètement humain et par les usages récréatifs.

Approche actuelle en matière de gestion des terres humides

Au Nouveau-Brunswick, la gestion et la protection des terres humides relèvent principalement du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie (MRNE) et du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL).

Le MRNE est responsable des fonctions liées aux habitats de terres humides et à la biodiversité, tandis que le MEGL est responsable de celles liées à la qualité et à la quantité des eaux souterraines et de surface, ainsi qu'à la lutte contre les inondations.

Les outils législatifs existants n'ont pas été conçus expressément pour la gestion des terres humides. Il en est résulté une approche qui manque de cohérence et d'efficacité pour la conservation des terres humides. La présente politique a pour but de définir clairement l'intention du gouvernement en ce qui a trait à la gestion des terres humides au Nouveau-Brunswick.

Rôle du MRNE dans la gestion des terres humides

Le MRNE assure la gestion des terres humides par le biais de divers programmes. L'efficacité d'un grand nombre de ces programmes est augmentée grâce au

through agreements with other conservation organizations.

One of DNRE's partnerships, the Eastern Habitat Joint Venture (EHJV), has been a major funding base for over ten years for projects that secure wetlands. American partners have funded 75% of the New Brunswick wetland securement program. To date, over 5300 hectares have been secured through acquisition and another 4000 through private stewardship arrangements.

DNRE is committed to exploring indirect methods of wetland securement, including legislative and policy initiatives. DNRE is currently updating the provincial freshwater wetlands inventory as part of their commitment. The inventory will be an important tool in the implementation of Provincial wetlands conservation efforts.

DNRE also manages the Crown peat resource through the *Crown Peat Resource Management Policy*. Other wetlands on Crown land are managed through the Crown Lands and Forests Act.

DNRE provides considerable technical expertise and advice, in the context of their habitat and bio-diversity mandate, to DELG in the administration of their applicable legislation.

DELG's Role in Wetland Management

DELG is responsible for the legislation that provides protection for wetlands. The *Environmental Impact Assessment Regulation*, under the Clean Environment Act, and the *Watercourse Alteration Regulation* under the Clean Water Act, provide the only specific regulatory mechanisms for managing development in or near wetlands. Regulatory reviews are a cooperative effort between the two departments.

soutien financier et autre obtenu dans le cadre d'ententes conclues avec d'autres organismes de conservation.

Un des partenariats établis par le MRNE, le Projet conjoint Habitat de l'Est (PCHE), assure une importante base de financement depuis plus de dix ans pour les projets visant à sécuriser les terres humides. Des partenaires américains financent 75 % du programme de sécurisation des terres humides du Nouveau-Brunswick. Jusqu'ici, plus de 5 300 hectares ont été sécurisés par voie d'acquisition et 4 000 autres hectares, par voie d'ententes d'intendance avec des organismes privés.

Le MRNE s'est engagé à explorer des méthodes indirectes de sécurisation des terres humides, notamment la prise de mesures législatives et l'élaboration de politiques. Le MRNE est à mettre à jour l'inventaire provincial des terres humides d'eau douce à cette fin. Cet inventaire constitue un outil important pour la mise en œuvre des efforts de conservation des terres humides de la province.

Le MRNE gère également les ressources en tourbe des terres de la Couronne par le biais d'une politique établie à cette fin. D'autres zones humides situées dans les terres de la Couronne sont gérées en vertu de la Loi sur les terres et forêts de la Couronne.

Dans le cadre de son mandat relatif aux terres humides et à la biodiversité, le MRNE fournit de nombreux renseignements et conseils techniques au MEGL afin de l'aider dans l'administration de ses lois applicables.

Rôle du MEGL dans la gestion des terres humides

Le MEGL est responsable des lois portant sur la protection des terres humides. Le Règlement sur les études d'impact sur l'environnement, de la Loi sur l'assainissement de l'environnement, et le Règlement sur la modification des cours d'eau, de la Loi sur l'assainissement de l'eau, prévoient les seuls mécanismes réglementaires pour la gestion du développement à l'intérieur ou à proximité des terres humides. Des examens réglementaires sont effectués conjointement par les deux ministères.

The *protected area* designation under the Clean Water Act (Section 14) also offers opportunities for the protection of wetlands in the context of DELG's role in protecting drinking water quality.

Principles of Wetland Protection

Wetland protection is based on the following principles:

- Wetlands serve numerous valuable social, economic and environmental functions which should be maintained;
- In recognition of the historical and on-going wetland loss, the remaining wetlands require conservation, and, in some cases, protection;
- Some wetlands are of provincial, national and international significance and are deserving of protection;
- Securement of wetlands through acquisition, co-management and partnerships is a valuable conservation tool;
- Public support can be facilitated through public education and awareness regarding the functions and values of wetlands.

SCOPE AND APPLICATION

Provincially Significant Wetlands and Other Wetlands

This policy applies to all Provincially Significant Wetlands and to all other wetlands as defined by this policy, regardless of ownership.

La désignation secteur protégé en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (article 14) offre également des possibilités de protection des terres humides dans le contexte du rôle que le MEGL joue dans la protection de la qualité de l'eau potable.

Principes de protection des terres humides

La protection des terres humides repose sur les principes suivants :

- les terres humides remplissent de nombreuses fonctions sociales, économiques et environnementales importantes qu'il y a lieu de maintenir;
- compte tenu de la perte passée et continue de terres humides, celles qui restent doivent être conservées et, dans certains cas, protégées;
- certaines terres humides sont d'importance provinciale, nationale et internationale et méritent d'être protégées;
- la sécurisation des terres humides par voie d'acquisition, de cogestion et de partenariats est un outil de conservation utile;
- le soutien du public peut être favorisé par des programmes d'éducation et de sensibilisation aux fonctions et aux valeurs des terres humides.

CHAMP D'APPLICATION

Terres humides d'importance provinciale et autres terres humides

La présente politique s'applique à toutes les terres humides d'importance provinciale et à toutes les autres terres humides telles que définies ici, peu importe leur propriétaire.

PROCEDURE

Objective 1:

Maintenance of Wetland Function

To achieve Objective 1, *Maintenance of Wetland Function*, in both Provincially Significant Wetlands and other wetlands, the following process will be followed:

Provincially Significant Wetlands

All Provincially Significant Wetlands will be mapped, listed and distributed to all planning offices and development officers.

- Government will not support proposed developments in, or within, 30 metres of a Provincially Significant Wetland except:

  1. *Development which rehabilitates or enhances a degraded area, or*
  2. *Projects deemed to be necessary for the greater public good.*

- Wetlands can be added to the list of Provincially Significant Wetlands based on criteria *(see definitions)*.

- All coastal marshes are considered to be Provincially Significant.

Other Wetlands

- Applies to all other wetlands greater than one hectare in size.

- All development in, or within 30 metres, will be subject to a development review process within the context of existing regulatory processes.

PROCÉDURE

Objectif 1 :

Maintien des fonctions des terres humides

Pour atteindre l'objectif 1, maintien des fonctions des terres humides, aussi bien dans les terres humides d'importance provinciale que dans les autres terres humides, on procédera comme suit :

Terres humides d'importance provinciale

- Toutes les terres humides d'importance provinciale seront cartographiées et inventoriées et les listes distribuées à tous les bureaux de planification et agents de développement.

- Le gouvernement n'appuiera aucun projet de développement proposé à l'intérieur ou à moins de 30 mètres d'une terre humide d'importance provinciale, sauf :

  1. *si le projet de développement conduit à la restauration ou à l'amélioration d'une zone dégradée, ou*
  2. *si le projet est jugé nécessaire pour le bien public.*

- Des terres humides peuvent être ajoutées à l'inventaire des terres humides d'importance provinciale selon les critères établis à cette fin (voir les définitions).

- Tous les marais côtiers sont considérés être d'importance provinciale.

Autres terres humides

- Toutes les autres terres humides d'une superficie supérieure à 1 hectare.

- Tout projet de développement à l'intérieur ou à moins de 30 mètres d'une terre humide doit faire l'objet d'un examen dans le contexte des mécanismes réglementaires existants.

Objective 2:

Securement, Stewardship, Education and Awareness

To achieve Objective 2, *Securement, Stewardship, Education and Awareness*, the following process will be followed:

DNRE's Role in Securement and Stewardship

DNRE will:

- Use a variety of strategies to conserve and protect wetlands, some which may include: restrictive covenants; conservation easements; stewardship agreements; ecologically sensitive land gifts; and acquisition.
- Retain ownership of all Provincially Significant Wetlands or portions thereof, presently under Crown ownership.
- Participate in cooperative projects to manage wetland through agreements.

DNRE's Role in Education and Awareness

DNRE will:

- Promote and assist in the development of wetland education programs that target the general public, public schools, landowners and other stakeholders.
- Support and encourage the development of cooperative educational programs with the private sector.
- Encourage the exchange of information and expertise among government departments regarding wetland issues.

Objectif 2 :

sécurisation, intendance, éducation et sensibilisation

Pour atteindre l'objectif 2, sécurisation, intendance, éducation et sensibilisation, on procédera comme suit :

Rôle du MRNE en matière de sécurisation et d'intendance

Le MRNE entend :

- utiliser diverses stratégies pour conserver et protéger les terres humides, notamment : des clauses restrictives, des servitudes de conservation, des ententes d'intendance, des dons de terrains écosensibles et des acquisitions de terrains;
- conserver la propriété de toutes les terres humides d'importance provinciale ou de parties de ces dernières, qui sont actuellement la propriété de la Couronne;
- participer à des projets de coopération pour la gestion des terres humides par voie d'ententes.

Rôle du MRNE en matière d'éducation et de sensibilisation

Le MRNE entend :

- promouvoir et seconder l'élaboration de programmes de sensibilisation aux terres humides à l'intention du grand public, des écoles publiques, des propriétaires de biens réels et d'autres intervenants;
- appuyer et encourager l'élaboration de programmes de sensibilisation conjoints avec le secteur privé;
- encourager l'échange de renseignements et de connaissances entre les ministères du gouvernement en ce qui concerne les questions liées aux terres humides;

- Encourage all other government departments to ensure that all policies and programs are consistent with, and, where appropriate, supportive of the wetland conservation objectives of this policy.

- encourager tous les autres ministères du gouvernement à s'assurer que leurs politiques et programmes concordent avec les présents objectifs de conservation des terres humides et, s'il y a lieu, les appuient.

DEFINITIONS

Wetland [1]

Lands transitional between terrestrial and aquatic systems where the water table is at or near the surface, or the land is covered by shallow water at some time during the growing season. Wetlands are characterized by poorly drained soils and predominantly hydrophytic or water tolerant vegetation.

Wetland Function

The biological, hydrological, physical and social/economic roles that wetlands play.

Provincially Significant Wetland

Wetlands having provincial, national or international importance for one or more of the following reasons are considered Provincially Significant:

1. Wetlands, such as coastal marshes, which represent a remnant of a formerly more widespread wetland type where, historically, impacts to this habitat type have been severe.

2. Wetlands that are within a designated Ramsar[2] site, National Wildlife Area, Provincial Wildlife

DÉFINITIONS

Terres humides [1]

Terres de transition qui se trouvent entre les systèmes terrestres et aquatiques où la nappe phréatique est au niveau ou proche de la surface et qui sont recouvertes d'eau peu profonde à un moment ou un autre au cours de la saison de croissance. Les terres humides se caractérisent par des sols mal drainés et une végétation principalement hydrophyte ou tolérante à l'eau.

Fonction des terres humides

Rôle biologique, hydrologique et socio-économique que jouent les terres humides.

Terres humides d'importance provinciale

Les terres humides ayant une importance provinciale, nationale ou internationale pour une ou plusieurs des raisons suivantes sont considérées comme étant d'importance provinciale :

1. Terres humides, telles que les marais côtiers, qui représentent un vestige d'un type de milieu humide qui a déjà été plus répandu et qui a subi des impacts historiquement forts.

2. Terres humides qui se trouvent dans un site de Ramsar [2], une réserve nationale de faune, une zone

[1] Lands currently being used for agricultural purposes, that are periodically 'wet' are not considered to be wetlands by this definition. Where these lands were previously wetland, they are considred to have been converted to alternate uses.

[2] Ramsar is the first of the modern global intergovernmental treaties on conservation and wise use of natural resources. Designated Ramsar sites meet the Ramsar criteria for inclusion in the "List of Wetlands of International Importance". Signatories are challenged to maintain the ecological character of each Ramsar site.

[1] Les terres qui sont actuellement utilisées à des fins agricoles et qui sont périodiquement « humides » ne sont pas considérées comme des terres humides aux fins de cette définition. Lorsque ces terres étaient antérieurement humides, elles sont considérées comme ayant été converties à d'autres usages.

[2] Ramsar est la première des conventions intergouvernementales modernes à l'échelle planétaire pour la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Les sites de Ramsar désignés satisfont aux critères établis dans la convention pour être inclus à la « Liste des zones humides d'importance internationale ». Les pays signataires ont le défi de maintenir le caractère écologique de chaque site de Ramsar.

Management Area, Migratory Bird Sanctuary, Western Hemisphere Shorebird Reserve Network site, Ecological reserve.

3. Wetlands that are project sites under the North American Waterfowl Management Plan and secured for conservation through the Eastern Habitat Joint Venture.

4. Wetlands that contain: one or more Endangered and/or Regionally Endangered Species as designated under the New Brunswick Endangered Species Act; or, other species of special status.

5. Wetlands which represent a significant species assemblage and/or have a high value for wildlife on the basis of size, location, vegetation, diversity or interspersion.

6. Wetlands which have a significant hydrologic value including flood control, water quality protection, recharge or discharge of groundwater.

7. Wetlands that have, or are managed for, social and/or cultural values, including, but not limited to, community, spiritual, archaeological, educational and recreational importance.

de gestion de la faune du gouvernement provincial, un refuge d'oiseaux migrateurs, le Réseau des réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental, une réserve écologique.

3. Terres humides qui sont des sites de projets dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et qui sont sécurisées aux fins de conservation par le Projet conjoint Habitat de l'Est.

4. Terres humides qui contiennent : une ou plusieurs espèces menacées et/ou espèces menacées régionales telles que désignées dans la Loi sur les espèces menacées d'extinction du Nouveau-Brunswick; ou d'autres espèces jouissant d'un statut spécial.

5. Terres humides qui représentent un regroupement d'espèces importantes ou qui ont une grande valeur pour la faune sur la base de leur superficie, de leur emplacement, de leur végétation, de leur diversité ou de leur répartition.

6. Terres humides qui ont une valeur hydrologique importante, notamment pour la lutte contre les inondations, la protection de la qualité de l'eau, l'alimentation d'une nappe souterraine ou l'évacuation d'eaux souterraines.

7. Terres humides qui ont une valeur sociale ou culturelle ou qui sont aménagées à cette fin, y compris, sans toutefois s'y limiter, une importance communautaire, spirituelle, archéologique, éducative et récréative.

COMMENTS

Questions or comments concerning this policy may be directed to:

Wetlands

by email at **wetlands@gnb.ca**

or by writing to:

Department of Natural Resources and Energy
PO Box 6000, Fredericton NB, E3B 5H1.

COMMENTAIRES

Les questions ou commentaires concernant cette politique peuvent être adressées à :

Terres humides

par courriel au **wetlands@gnb.ca**

ou par la poste :

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie
C.P. 6000, Fredericton, NB, E3B 5H1